



Ville d'Isbergues

Place Emile Basly

CS 70029

62330 ISBERGUES

Tél. : 03.21.61.30.80

E-mail : contact@ville-isbergues.fr

A 2024-037

REPUBLIQUE FRANCAISE

LIBERTE - EGALITE - FRATERNITE

ARRETE DU MAIRE

portant sur

**l'interdiction de circulation et de stationnement rue Léon Blum
du 13 février au 21 février 2024 inclus**

Le Maire de la commune d'ISBERGUES,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Route,

Considérant, qu'il convient de prendre des mesures de sécurité pour prévenir les accidents et faciliter l'exécution des travaux de réfection de la chaussée, rue Léon Blum à ISBERGUES,

Considérant, que ces travaux seront réalisés par l'entreprise EUROVIA- rue Saint Hubert 62330 GUARBECQ JE, à compter du lundi 12 février 2024 jusqu'au mercredi 21 février 2024 inclus,

ARRETE

Article 1^{er} : Le stationnement et la circulation seront interdits au droit des travaux susmentionnés situés rue Léon Blum à ISBERGUES du jeudi 12 février 2024 jusqu'au mercredi 21 février 2024 inclus,

Article 2 : Un itinéraire de déviation sera mis en place par la rue Le Châtelier et par la cité Commentry. Il n'y aura pas d'accès vers les rues Albert 1^{er} et Docteur Roux par la rue Léon Blum.

Article 3 : La signalisation sera conforme aux normes en vigueur et mise en place par l'entreprise RESELEC chargée de l'exécution des travaux.

Article 4 : Ampliation de l'arrêté sera adressée à Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie d'ISBERGUES pour exécution.


Article 5 : Le présent arrêté sera publié par voie électronique sur le site de la ville, il peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de LILLE dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication.

Fait à ISBERGUES, le

09 FEV. 2024

Publié le

09 FEV. 2024

Le Maire

David THELLIER